

comité syndical compte-rendu

réunion du 4 mars 2022

14h – Salle panoramique Maison de la Mer à Erquy

Nom	Fonction	Collectivité	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)
L. THOMAS	Présidente	Département des Côtes d'Armor	X		
M.-C. COTIN	Titulaire	Département des Côtes d'Armor	X		
N. TRAVERT-LE ROUX	Titulaire	Département des Côtes d'Armor	X		
J.-R. CARFANTAN	Titulaire	Département des Côtes d'Armor	X		
N. NOWAK	Suppléant	Département des Côtes d'Armor		X	
J. ALLAIN	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Saint Denoual)	X		
P.-A. BLEVIN	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Pléneuf Val André)			X
P. HERCOUET	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Lamballe)		X	
P. LESNARD	1er Vice-Président	Lamballe Terre et Mer (Adjoint Erquy)		X	
J.-P. OMNES	3e Vice-Président	Lamballe Terre et Mer (Plurien)	X		
A.-G. MILLORIT	Suppléante	Lamballe Terre et Mer (Moncontour)			X
D. BURLLOT	Suppléant	Lamballe Terre et Mer (Elu Lamballe-Armor)			X
J. ALLORY	Titulaire	Dinan Agglomération (Elue Saint Cast Le Guildo)		X	
M. MOISAN	2e Vice-Présidente	Dinan Agglomération (Fréhel)	X		
D. LECHIEN	Titulaire	Dinan Agglomération (Dinan)	X		
D. PERCHE	Titulaire	Dinan Agglomération (Ruca)	X		
H. VAN PRAAG	4e Vice-Président	Dinan Agglomération (Plévenon)		X	
S. LOUCHE	Suppléante	Dinan Agglomération (Elue Plévenon)			X
J. MEHOUS	Suppléante	Dinan Agglomération (Elue Fréhel)			X
M.-L. CAYATTE	Directrice	Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel	X		
D. DI PASQUALE-BLANC	Comptabilité et RH	Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel	X		

Monsieur Philippe HERCOUET, titulaire, est excusé.

Monsieur Pierre LESNARD, titulaire, est excusé et donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre OMNES.

Madame Josiane ALLORY, titulaire, est excusée.

Monsieur Hervé VAN PRAAG, titulaire, est excusé et donne pouvoir à Madame Michèle MOISAN.

Ordre du jour

Administration générale et finances

1. Débat d'orientations budgétaires (délibération N°01/22)

Le rapport d'orientations budgétaires est présenté en pièce jointe.

La Présidente et les membres du Bureau proposent le Rapport d'Orientations Budgétaires pour débat au Comité syndical.

Délibération du Comité syndical :

Les Elus valident à l'unanimité le Rapport d'orientations budgétaires présentés.

Rappel : Lors du Comité syndical du 8 décembre 2021, sur proposition de la Direction du Syndicat mixte, comme chaque année, les Elus ont validé le principe que le ROB et le budget primitif 2022 soient étudiés lors de 2 comités syndicaux successifs à la même date afin de ne pas contraindre les Elus à une multiplication de réunions.

2. Compte administratif 2021 (délibération N°02/22)

Le compte administratif 2021 présente un excédent de 29 952.89 € en section d'investissement et un excédent de 126 224.74 € en section de fonctionnement à la clôture de l'exercice.

L'excédent de fonctionnement se traduit par :

- Des dépenses non réalisées :
 - o **4^e trimestre D. JEGOU, agent mis à disposition du Département : 15 000.00 €**
 - o **Factures de gaz et loyer du Syndicat mixte : 5 800.00 €**
 - o Formations non réalisées : 1 400.00 €
 - o Autofinancement pour la fête du Label non réalisée : 7 000.00 €
- Des recettes perçues non provisionnées :
 - o Aide du Gouvernement à cause du COVID : 14 500.00 €
 - o Natura 2000 révision, subvention de l'année 2020 : 32 500.00 €
 - o Ailes Marines (supplément sur la convention MS4) : 6 200.00 €
 - o Recettes d'animations au-delà des prévisions : 12 740.00 €
 - o **Acompte DREAL Plan de paysage : 15 000.00 €**
 - o Remboursement personnel maladie : 1 268.00 €
 - o **Recettes Label non dépensées : 18 358.00 €**

Les montants notés en gras seront dépensés en 2022.

Réunion du 04/03/2022

		BP + DM 2021	CA 2021			BP + DM 2021	CA 2021
Dépenses				Recettes			
 FONCTIONNEMENT							
Chap. 011	Charges à caractères générales	183 310,00 €	97 192,55 €	Chap. 13	Atténuation de charges	- €	1 268,30 €
Chap. 012	Charges de personnel	383 000,00 €	372 224,23 €	Chap. 70	Produits des services et ventes diverses	21 941,06 €	34 682,17 €
Chap. 042	Opérations d'ordres	13 600,00 €	13 597,75 €	Chap. 74	Dotations, Subventions et participations	469 360,00 €	482 497,97 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	1 500,00 €	422,39 €		<i>Etat >> Natura 2000</i>	27 500,00 €	47 359,85 €
Chap. 66	Charges financières	410,00 €	34,68 €		<i>Etat >> Label GS</i>	75 930,00 €	44 419,70 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	3 900,00 €	3 373,77 €		<i>Région >> Label GS</i>	24 970,00 €	13 000,00 €
D002	Déficit de fonctionnement reporté	- €	- €		<i>Région >> OROM</i>	6 360,00 €	6 360,00 €
					<i>Département</i>	155 500,00 €	154 000,00 €
					<i>Plurien</i>	4 000,00 €	- €
					<i>Lamballe Terre et Mer</i>	64 000,00 €	63 000,00 €
					<i>Dinan Agglomération</i>	64 000,00 €	63 000,00 €
					<i>Europe >> FEAMP</i>	- €	- €
					<i>Europe >> Natura 2000</i>	27 500,00 €	53 405,77 €
					<i>Autres organismes >> OPPL</i>	7 600,00 €	5 236,90 €
					<i>Autres organismes >> Ailes Marines</i>	12 000,00 €	18 268,75 €
					<i>Autres attributions et participations</i>	- €	14 447,00 €
				Chap.75	Autres produits de gestion courante	- €	1,11 €
				Chap. 76	Produits financiers	- €	1,62 €
				Chap. 77	Produits exceptionnels	- €	200,00 €
				R002	Excédent de fonctionnement reporté	94 418,94 €	0,00 €
Total		585 720,00 €	486 845,37 €	Total		585 720,00 €	518 651,17 €
 INVESTISSEMENT							
Chap. 16	Emprunts	1 350,00 €	1 350,00 €	Chap. 040	Opérations d'ordres	13 600,00 €	13 597,75 €
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	3 100,00 €	2 499,06 €	Chap. 10	Dotations fonds divers et réserves	2 715,70 €	2 686,18 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	39 050,00 €	8 166,28 €	Chap. 13	Subvention d'investissement	1 500,00 €	- €
D001	Déficit d'investissement reporté	- €	- €	Chap. 16	Emprunts	- €	- €
				R001	Excédent d'investissement reporté	25 684,30 €	0,00 €
Total		43 500,00 €	12 015,34 €	Total		43 500,00 €	16 283,93 €
TOTAL GLOBAL		629 220,00 €	498 860,71 €	TOTAL GLOBAL		629 220,00 €	534 935,10 €
 RESULTATS DE L'EXERCICE 2021							
RECETTES	Budget + Décisions modificatives	43 500,00 €		FONCTIONNEMENT		585 720,00 €	
	Réalisations	16 283,93 €		TOTAL DES SECTIONS		629 220,00 €	
DEPENSES	Budget + Décisions modificatives	43 500,00 €		FONCTIONNEMENT		585 720,00 €	
	Réalisations	12 015,34 €		TOTAL DES SECTIONS		498 860,71 €	
RESULTAT DE L'EXERCICE		4 268,59 €		FONCTIONNEMENT		31 805,80 €	
REPORT N-1		25 684,30 €		TOTAL DES SECTIONS		36 074,39 €	
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE		29 952,89 €		FONCTIONNEMENT		126 224,74 €	

La Présidente ne peut pas prendre part au vote.

Délibération du Comité syndical :

Le compte administratif 2021 est validé à l'unanimité par les Elus du Comité syndical.

3. Compte de gestion 2021 (délibération N°03/22)

Le Compte administratif 2021 du Syndicat mixte est en accord avec le Compte de gestion du Centre des Finances Publiques.

Délibération du Comité syndical :

Le compte de gestion 2021 est validé à l'unanimité par les Elus du Comité syndical.

4. Affectation du résultat de fonctionnement (délibération N°04/22)

En section d'investissement, les recettes sont constituées du FCTVA au chapitre 10 et des dotations aux amortissements au chapitre 040. Depuis plusieurs années, les dépenses d'investissement sont financées par le fonds de roulement en trésorerie.

Le compte administratif 2021 présentant un excédent de 126 224.74 € en fonctionnement, la Direction du Syndicat mixte propose d'affecter 15 000.00 € au compte 1068 en section d'investissement pour financer les dépenses d'investissement :

- Des outils de communication : 4 700.00 €
 - Stand, pack visioconférence, kakémonos
- Du matériel informatique et téléphonie : 5 230.00 €
 - Ecrans, disques durs, ordinateur portable, vidéoprojecteur, téléphones portables
- Du matériel pour le pôle Natura 2000 : 2 000.00 €
 - Longues vues, lampes torches, lampes frontales, piège-photo
- Du matériel pour le pôle Education à l'Environnement : 1 200.00 €
 - Jumelles
- Du matériel pour l'aménagement du Syndicat mixte : 2 000.00 €
 - Vestiaires, petit mobilier de bureau (réhausse écran, chaise, ...)

Délibération du Comité syndical :

Les Elus du Comité syndical valident à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement pour le budget primitif 2022.

5. Budget primitif 2022 (délibération N°05/22)

La Présidente propose le budget primitif suivant :

		BP 2022			BP 2022
Dépenses			Recettes		
FONCTIONNEMENT					
Chap. 011	Charges à caractères générales	274 506,00 €	Chap. 13	Atténuation de charges	- €
Chap. 012	Charges de personnel	467 860,00 €	Chap. 70	Produits des services et ventes diverses	31 913,53 €
Chap. 042	Opérations d'ordres	9 034,00 €	Chap. 74	Dotations, Subventions et participations	616 181,73 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	6 900,00 €		<i>Etat >> Natura 2000</i>	31 426,40 €
Chap. 66	Charges financières	1 000,00 €		<i>Etat >> Label GS</i>	66 250,00 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	500,00 €		<i>Région >> Label GS</i>	15 970,00 €
D002	Déficit de fonctionnement reporté	- €		<i>Région >> OROM</i>	6 360,00 €
				<i>Département</i>	233 689,50 €
				<i>Plurien</i>	4 000,00 €
				<i>Lamballe Terre et Mer</i>	95 600,25 €
				<i>Dinan Agglomération</i>	95 600,25 €
				<i>Europe >> FEAMP</i>	- €
				<i>Europe >> Natura 2000</i>	37 785,33 €
				<i>Autres organismes >> OPPL</i>	5 500,00 €
				<i>Autres organismes >> Ailes Marines</i>	24 000,00 €
				<i>Autres attributions et participations</i>	- €
			Chap. 75	Autres produits de gestion courante	- €
			Chap. 76	Produits financiers	- €
			Chap. 77	Produits exceptionnels	480,00 €
			R002	Excédent de fonctionnement reporté	126 224,74 €
				Affectation à la section d'investissement	-15 000,00 €
Total		759 800,00 €	Total		759 800,00 €
INVESTISSEMENT					
Chap. 16	Emprunts	- €	Chap. 040	Opérations d'ordres	9 034,00 €
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	Chap. 10	Dotations fonds divers et réserves	1 643,11 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	50 630,00 €	Chap. 13	Subvention d'investissement	- €
D001	Déficit d'investissement reporté	- €	Chap. 16	Emprunts	- €
			R001	Excédent d'investissement reporté	29 952,89 €
				Affectation de la section de fonctionnem	15 000,00 €
Total		55 630,00 €	Total		55 630,00 €
TOTAL GLOBAL		815 430,00 €	TOTAL GLOBAL		815 430,00 €

Délibération du Comité syndical :

Le budget primitif 2022 est validé à l'unanimité par les Elus du Comité syndical.

Ressources humaines

6. Indemnité de Présidence (délibération N°06/22)

Le Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy – Cap Fréhel est un syndicat mixte ouvert (composé de 2 EPCI et du Département) dont la population totale (165 875 habitants) est comprise dans la strate démographique de 100 000 à 199 999 habitants.

Selon le cadre légal, le montant des indemnités de fonctions est fixé selon le tableau de référence ci-dessous : l'enveloppe maximal est de 689.20 €. Il est proposé de fixer le taux à 10.83%, soit 421.22 € brut par mois à compter du 5 mars 2022.

INDEMNITES MENSUELLES MAXIMALES DE FONCTIONS DES PRESIDENTS ET VICE-PRESIDENTS D'ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Au 1er janvier 2019

Population	Syndicats de Communes et Syndicats mixtes " fermés " (1)				Communautés de Communes				Communautés Urbaines				Communautés d'agglomérations				Syndicats mixtes " ouverts " (2)			
	PRESIDENT		VICE-PRESIDENT		PRESIDENT		VICE-PRESIDENT		PRESIDENT		VICE-PRESIDENT		PRESIDENT		VICE-PRESIDENT		PRESIDENT		VICE-PRESIDENT	
	taux de l'indice 1027	Montant	taux de l'indice 1027	Montant	taux de l'indice 1027	Montant	taux de l'indice 1027	Montant	taux de l'indice 1027	Montant	taux de l'indice 1027	Montant	taux de l'indice 1027	Montant	taux de l'indice 1027	Montant	taux de l'indice 1027	Montant	taux de l'indice 1027	Montant
moins de 500 habitants	4,73%	183,97 €	1,89%	73,51 €	12,75%	495,90 €	4,95%	192,53 €									2,37%	92,18 €	0,95%	36,95 €
de 500 à 999 habitants	6,69%	260,20 €	2,68%	104,24 €	23,25%	904,29 €	6,19%	240,75 €									3,35%	130,29 €	1,34%	52,12 €
de 1 000 à 3 499 habitants	12,20%	474,51 €	4,65%	180,86 €	32,25%	1 254,33 €	12,37%	481,12 €									6,10%	237,25 €	2,33%	90,62 €
de 3 500 à 9 999 habitants	16,93%	658,48 €	6,77%	263,31 €	41,25%	1 604,38 €	16,50%	641,75 €									8,47%	329,43 €	3,39%	131,85 €
de 10 000 à 19 999 habitants	21,66%	842,44 €	8,66%	336,82 €	48,75%	1 896,08 €	20,63%	802,38 €									10,83%	421,22 €	4,33%	168,41 €
de 20 000 à 49 999 habitants	25,59%	995,30 €	10,24%	398,27 €	67,50%	2 625,35 €	24,73%	961,85 €	90%	3 500,46 €	33,00%	1 283,50 €	90,00%	3 500,46 €	33,00%	1 283,50 €	12,80%	497,84 €	5,12%	199,14 €
de 50 000 à 99 999 habitants	29,53%	1 148,54 €	11,81%	459,34 €	82,49%	3 208,37 €	33,00%	1 283,50 €	110%	4 278,34 €	44,00%	1 711,34 €	110,00%	4 278,34 €	44,00%	1 711,34 €	14,77%	574,46 €	5,91%	229,86 €
100 000 à 199 999 habitants et plus	35,44%	1 378,40 €	17,72%	689,20 €	108,75%	4 229,72 €	49,50%	1 925,25 €	145%	5 639,63 €	66,00%	2 567,00 €	145,00%	5 639,63 €	66,00%	2 567,00 €	17,72%	689,20 €	8,86%	344,60 €
plus de 200 000	37,41%	1 455,02 €	18,70%	727,32 €	108,75%	4 229,72 €	54,37%	2 114,67 €	145%	5 639,63 €	72,50%	2 819,82 €	145,00%	5 639,63 €	72,50%	2 819,82 €	18,71%	727,71 €	9,35%	363,66 €

Délibération du Comité syndical :

Les Elus du Comité syndical valident à l'unanimité la mise en place de l'indemnité de présidence pour Madame Lisa THOMAS.

7. Ouverture de poste animateur principal 2e classe et mise à jour du tableau des effectifs (délibération N°07/22)

Aurélien GUIBERT, animateur pédagogique, actuellement fonctionnaire au grade d'adjoint d'animation territorial a réussi le concours d'animateur territorial principal 2^e classe.

Etant donné l'investissement d'Aurélien GUIBERT et le caractère des missions accomplies reflétant un grade de catégorie B, la Présidente propose d'ouvrir un poste au grade d'animateur territorial principal 2^e classe afin de nommer l'agent dans son nouveau grade et de modifier le tableau des effectifs à compter du 01/05/2022.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié :

GRADE	CAT.	DHS DU POSTE	MISSIONS	POSTE VACANT DEPUIS LE ...	POSTE OCCUPE		
					STATUT DE L'AGENT	DHS DE L'AGENT (TP en %)	AGENT
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Adjoint administratif ppal de 1 ^e cl.	C	35h	Chargé de communication	-	Titulaire	35h	Cédric HAMELIN
Adjoint administratif ppal de 2 ^e cl.	C	35h	Gestion administrative, secrétariat, comptabilité et ressources humaines	-	Titulaire	35h	Diane DI PASQUALE-BLANC
Adjoint administratif	C	28h	Agent d'accueil polyvalent	-	Titulaire	28h	Jennifer GUILLEVIN
-	A	35h	Directrice et Chef de projet Label Grand Site de France	-	CDD	35h	Marie-Laure CAYATTE
FILIERE ANIMATION							
Animateur ppal de 2 ^e cl.	B	35h	Animatrice pédagogique	-	Titulaire	35h	Marion MEFFRE-DAVID
Animateur ppal de 2 ^e cl.	B	35h	Animateur pédagogique	01/05/2022	Titulaire	35h	-
Adjoint d'animation	C	35h	Animateur pédagogique et chargé de mission OPPL	-	Titulaire	35h	Aurélien GUIBERT
Adjoint d'animation	C	35h	Animatrice pédagogique et assistante de prévention	-	Titulaire	35h	Jeanne GOLDIN
-	C	35h	Animatrice pédagogique	-	CDD	35h	Manon TRIPOGNEY
TECHNIQUE							
Adjoint technique ppal de 2 ^e cl.	C	35h	Chargé de mission Natura 2000	-	Titulaire	35h	Philippe QUERE
Adjoint technique	C	3h	Agent d'entretien	-	Titulaire	3h	Véronique RIVOIRE
-	C	35h	Chargé de mission pour la révision du DOCOB Natura 2000	-	CDD	335h	Aurélien PIERRE

Délibération du Comité syndical :

Les Elus du Comité syndical valident à l'unanimité la création et l'ouverture de poste d'animateur principal 2^e classe et la mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1^{er} mai 2022.

8. Charte interne à modifier : indemnité de repas (délibération N°08/22)

La législation a modifié le montant de l'indemnité de repas. L'indemnité initialement de 15.25 € est passé à 17.50 €.

Il convient de mettre à jour l'article 27 de la charte interne.

Délibération du Comité syndical :

Les Elus du Comité syndical valident à l'unanimité la mise à jour de l'article 27 de la charte interne concernant l'indemnité de repas. Le forfait repas est désormais fixé à 17.50 €.

9. Intention contrat « Protection Sociale Complémentaire » avec CDG 22 (délibération N°09/22)

La Direction informe les Elus de l'ordonnance n°2021-175 du 7/02/2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la Fonction Publique.

La Protection Sociale Complémentaire se décompose en 2 parties :

- La prévoyance
- La mutuelle santé.

Les obligations des collectivités :

- Pour le risque prévoyance : participation au moins égale à 20% d'un montant défini (27.00 €) à compter du 01/01/2025
- Pour le risque santé : participation au moins égale à 50% d'un montant défini (30.00 €) à compter du 01/01/2026

Le risque prévoyance permet de :

- Compenser le passage en demi-traitement
- Compenser la perte du régime indemnitaire
- Compenser la perte de retraite due aux arrêts
- Garantir l'invalidité
- Garantir un capital décès

Afin de bénéficier de taux intéressants, comme pour le contrat assurance de personnel, le Comité syndical doit délibérer autorisant CDG 22 à lancer une consultation pour la conclusion d'une convention de participation pour le risque prévoyance.

Le contrat qui sera souscrit par le CDG sera du 01/01/2023 au 31/12/2028.

Délibération du Comité syndical :

Les Elus du Comité syndical autorisent à l'unanimité le CDG 22 à lancer une consultation pour la conclusion d'une participation pour le risque prévoyance.

Les Elus du Comité syndical fixent à l'unanimité le montant de la participation employeur à 7.00 €.

Site Natura 2000

10. Subvention 2022 animation Natura 2000 (délibération N°10/22)

La Présidente rappelle que chaque année le Syndicat mixte dépose un dossier de demande de subvention pour l'animation du DOCOB suite à l'appel à projets émis par la Région.

Une délibération actant le programme d'actions et le plan de financement est nécessaire pour compléter le dossier. La délibération doit également autoriser la Présidente à suivre ce dossier et signer les pièces afférentes.

Programme d'actions 2022 – voir annexe.

Plan de financement 2022 :

Dépenses		Recettes	
Rémunération	28 572.94 €	Etat	13 512.50 €
Frais de déplacement	319.50 €	Europe	17 584.54 €
Coûts indirects	4 285.94 €	Autofinancement appelant FEADER	2 081.34 €
Total projet 2022 =	33 178.38 €	Total projet 2022 =	33 178.38 €

Délibération du Comité syndical :

Les Elus du Comité syndical valident à l'unanimité la demande de subvention Natura 2000 pour le volet animation pour l'année 2022, le programme d'actions, le plan de financement correspondant et autorise la Présidente à signer les documents afférents.

11. Subvention 2022-2023 révision Docob (délibération N°11/22)

La Présidente rappelle la délibération N°26-19 du 03/10/2019 pour la révision du DOCOB. Elle indique que comme pour le volet une animation, un dossier de demande de subvention doit être déposé auprès de la DREAL.

Cette demande de subvention est pour une durée de 15 mois, du 01/01/2022 au 31/03/2023.

Une délibération actant le programme d'actions et le plan de financement est nécessaire pour compléter le dossier. La délibération doit également autoriser la Présidente à suivre ce dossier et signer les pièces afférentes.

Programme d'actions 2022-2023 – voir annexe.

Plan de financement 2022-2023 :

Dépenses		Recettes	
Rémunération	37 507.38 €	Etat	20 464.03 €
Frais de déplacement	407.00 €	Europe	23 076.46 €
Coûts indirects	5 626.11 €		
Total projet 2022-2023 =	43 540.49 €	Total projet 2022-2023 =	43 540.49 €

Délibération du Comité syndical :

Les Elus du Comité syndical valident à l'unanimité la demande de subvention Natura 2000 pour le volet révision pour l'année 2022-2023, le programme d'actions, le plan de financement correspondant et autorise la Présidente à signer les documents afférents.

12. Convention MS9 Télémétrie des alcidés (délibération N°12/22)

Dans le cadre du projet éolien, une nouvelle mesure de suivi débute cette saison. Il s'agit de mieux connaître la distribution des oiseaux en mer des espèces d'alcidés (Guillemot de Troïl et Pingouins Torda) pour la prospection alimentaire, pendant la période de reproduction et de nourrissage des jeunes.

Chaque année, durant trois ans, dix adultes seront équipés de GPS miniatures. Ces balises permettront de préciser l'écologie de ces espèces et leur comportement en lien avec la construction du parc éolien.

Le maître d'ouvrage de cette opération est Ailes marines et les maîtres d'œuvre, l'association Bretagne Vivante et l'Institut de géographie et d'aménagement de l'Université de Nantes. Dans cette convention, le Syndicat mixte du Grand Site apparaît uniquement en tant que partenaire technique.

La Présidente propose de signer cette nouvelle convention de partenariat.

Délibération du Comité syndical :

Les Elus du Comité syndical valident à l'unanimité la convention MS9 Télémétrie des alcidés et autorise la Présidente à signer les documents afférents.

Label Grand Site de France

13. Projets des actions 2022 (financement DREAL) (délibération N°13/22)

Cette année, le montant de la subvention de la Dreal pour les actions du Label Grand Site est moins important que les années précédentes (36000 euros contre 45000 euros les années précédentes). En 2022, grâce à cette subvention, il est prévu de financer trois actions :

- **La réalisation d'un projet d'aménagement de voie cyclable et piétonne sur le Cap Fréhel** répondant aux objectifs du schéma de déplacement du Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel, sur le Cap Fréhel (triangle Cap / Plévenon / Fort la Latte). Pour cette action, la Commune de Plévenon, Maître d'Ouvrage, sollicitera une subvention auprès de la Dreal une subvention de 13000 euros pour un montant total de l'action s'élevant à 26000 euros.
- **Le projet d'interprétation du marais de l'Islet** : le Syndicat mixte et la Commune de Plurien sont co-maitres d'ouvrage de cette action.
- **Une étude pour l'accueil des Camping-cars**, pour laquelle le Syndicat mixte est maître d'ouvrage.

Ces deux dernières actions sont présentées ci-dessous et feront l'objet d'une délibération.

1. Projet d'interprétation du marais de l'Islet

Le projet de création d'un observatoire initialement prévu à l'emplacement d'une petite maison située face au marais est compromis pour des raisons réglementaires. Le projet tend aujourd'hui vers une interprétation de l'ensemble du marais s'appuyant sur quelques panneaux positionnés sur son pourtour et sur un lieu de pause de type plateforme implanté à l'endroit de l'actuelle maison. Le projet d'aménagement d'un cheminement scénographié entre le marais et le bourg de Plurien est toujours d'actualité.

La première enveloppe pour l'étude de faisabilité de ce projet est de 20 000 euros. Elle n'a pas été consommée pour le moment. Le syndicat mixte souhaite solliciter de la DREAL un complément de 19 000 euros (pour une enveloppe totale de 22750 euros dont 3750 euros d'autofinancement) qui permettra de prétendre à une prestation plus complète que celle prévue initialement, avec notamment des éléments scénographiques aboutis et la proposition d'un avant-projet définitif pour l'ensemble du projet.

Le Syndicat mixte et la Commune de Plurien sont co-maitres d'ouvrage de ce projet.

Plan de financement prévisionnel :

Financeurs	Montant	
DREAL	19000 €	80%
Autofinancement Syndicat mixte du Grand Site	3750 €	20%
Total	22750 €	100%

2. Etude de l'accueil des campings cars

L'objectif de ce travail est de contribuer à l'amélioration des conditions d'accueil des camping-caristes sur le territoire du Grand Site dans le respect des lieux et de la qualité de vie des habitants.

Un stagiaire recruté sur la période Avril à Août 2022 réalisera la partie état des lieux de cette étude, avec notamment :

- l'identification précise des capacités d'accueil sur le Grand Site aujourd'hui
- la collecte de données de fréquentation dans le temps et dans l'espace entre avril et août
- l'identification des problématiques de stationnement et de séjour et l'impact généré sur les paysages et les milieux
- la définition du profil de ces visiteurs, l'identification de leurs pratiques et de leurs besoins, avec des projections sur l'évolution possible des fréquentations compte tenu du développement constant du camping-carisme en France.

Elaboré en lien étroit avec les communes du Grand Site et en articulation avec le travail mené par Dinan Agglomération, ce diagnostic servira de base à l'identification d'actions cohérentes sur l'ensemble du territoire.

Le financement sollicité auprès de la DREAL permettra la rémunération du stagiaire, et s'élève à 4000 euros (le budget total du projet étant de 5000 euros incluant 1000 euros d'autofinancement).

Plan de financement prévisionnel :

Financeurs	Montant	
DREAL	4000 €	80%
Autofinancement Syndicat mixte du Grand Site	1000 €	20%
Total	5000 €	100%

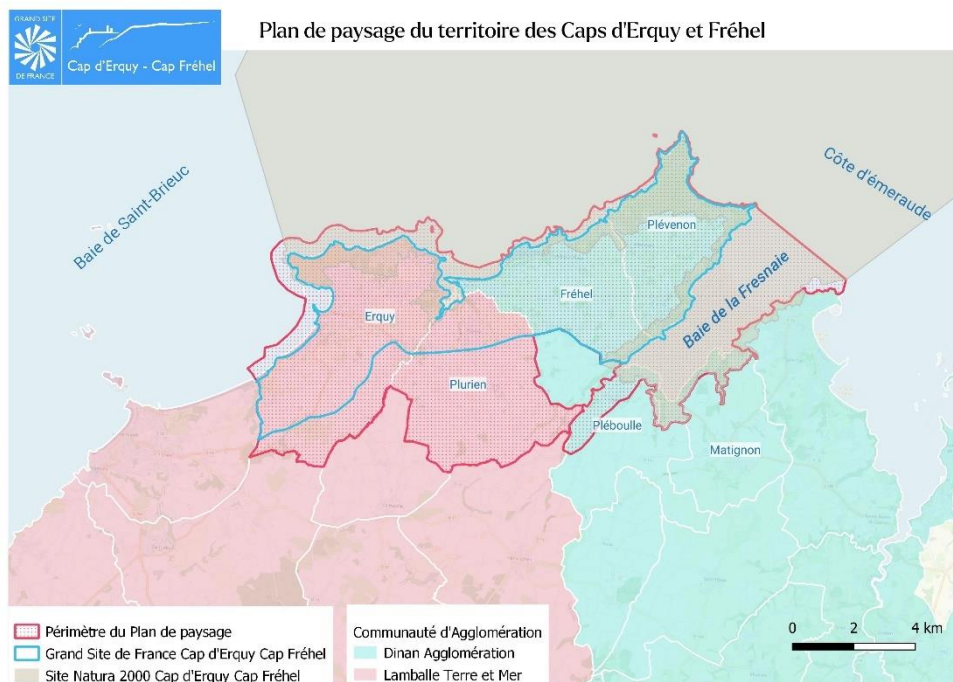
Délibération du Comité syndical :

Les Elus du Comité syndical valident à l'unanimité le projet d'interprétation du marais de l'Islet et l'étude de l'accueil des campings cars ainsi que les plans de financement afférents et autorise la Présidente à signer les documents afférents.

14. Plan de paysage

Etat d'avancement du plan de paysage :

- **Le périmètre d'étude du plan de paysage** couvrira les communes d'Erquy, Plurien, et Plévenon, la partie Grand Site de la Commune de Fréhel, les zones du site Natura 2000 des Communes de Pléboulle et Matignon, et la baie de la Fresnaye (DPM).



- **Le cahier des charges** pour le recrutement d'un Bureau d'études est en cours de rédaction. On espère pouvoir lancer le plan de paysage fin mai, début juin.
- **Une réunion présentant l'outil Plan de paysage et 2 expériences** (Saint Brieuc Agglomération et Grand Site du Canigou) se tient le vendredi 18 mars de 14h à 16h30 dans la salle du Conseil à Lamballe Terre et Mer (Lamballe).

Informations diverses

15. Questions diverses pour discussion

- **Signalétique panneaux sur la RN12**

La DIROE a été recontactée pour qu'elle nous confirme le devenir des panneaux touristiques sur la RN12. Elle semble confirmer qu'ils seront enlevés d'ici l'été.

- **Format des comités consultatifs Label Grand Site :**

Sujet reporté dans l'attente de l'avis des services de la Sous-Préfecture.

- **Représentants communautaires Dinan Agglomération :**

Suite à sa démission du Conseil municipal, Madame Josiane ALLORY n'est plus conseillère communautaire pour Dinan Agglomération. Le Conseil communautaire de Dinan Agglomération devra nommer un nouvel élu.

16. Dates à retenir

Date	Sujet	Lieu
Vendredi 18 mars 2022 14h	Présentation expériences de Plan de Paysage	Salle du Conseil Lamballe Terre et Mer
Mercredi 18 mai 2022 à partir de 9h30 (à préciser)	Copil Grand Site	Lieu et heure à préciser
Mardi 31 mai 2022 10h	Bureau du comité syndical	Plévenon
Vendredi 17 juin 2022 9h30	Comité Syndical	Fréhel

La séance est levée à 16h.

La Présidente,
Lisa THOMAS

